

**NOUVEAUX JEUX AU PARC
SOLANGE DEMARVILLE**



DANS LE RÉTRO



QQ Remise de récompense aux bacheliers villersois,
vendredi 30 août 2019.



QQ Bienvenue aux nouveaux villersois,
vendredi 30 août 2019.



QQ Visite de la rentrée scolaire du Maire, de l'adjoint au
scolaire et du Directeur Général des Services, lundi
2 septembre 2019.



QQ Visite de la rentrée scolaire du Maire, de l'adjoint au
scolaire et du Directeur Général des Services, lundi
2 septembre 2019.



QQ Journées Européennes du Patrimoine par le Cercle
Historique Jules Leroux, samedi 21 et dimanche 22
septembre 2019.



QQ Brocante de Villers-Semeuse d'Évasion, samedi 15
septembre 2019.



QQ Les Foulées roses du Sedan-Charleville, dimanche
6 octobre 2019.



QQ Les coureurs du Sedan-Charleville, dimanche 6
octobre 2019.



Nouvelle année scolaire, arrivée de l'automne...

C'est aussi le moment pour les élus municipaux de finaliser certains projets, d'en lancer d'autres et de réfléchir à de nouvelles et futures actions pour notre commune.

Les travaux des rues Ambroise Croizat et Jean Moulin seront terminés d'ici quelques semaines. Le cœur de ville a profondément changé et les travaux se poursuivront sur l'ensemble de notre territoire dans les mois à venir. L'arrivée de nouveaux jeux dans le parc Solange Demarville va permettre à tous de redécouvrir au printemps prochain ce parc avec un nouveau fleurissement. À tous les niveaux, nous sommes vigilants à notre cadre de vie commun.

La construction d'une extension du lotissement du Gros Caillou va aussi débuter dans les semaines à venir. D'ici 18 mois, ce sont de nouveaux habitants dans notre commune et des enfants pour nos écoles que nous aurons le plaisir d'accueillir pour rendre notre ville toujours plus dynamique et attractive.

De la même façon, le sport a une place importante à Villers-Semeuse. Le passage du Sedan-Charleville, dans notre commune, est, chaque année, un moment convivial et festif pour l'ensemble des Villersoises et Villersois



Jérémie Dupuy,
Maire de Villers-Semeuse
Vice-Président d'Ardenne Métropole

qui acclament en nombre les participants le long de l'avenue Jean Jaurès. Cette 100ème édition sera marquée par le passage des Foulées Roses, que nous avons l'honneur et la joie de recevoir une partie de l'année pour s'entraîner au complexe sportif Roger Marche. Elles nous emporteront dans une immense vague rose de 1000 personnes afin de nous sensibiliser au dépistage du cancer du sein.

Les nombreuses manifestations, les travaux et les projets nous permettent de nous retrouver tous ensemble, à Villers-Semeuse, dans une belle dynamique avec les valeurs que sont le dépassement de soi, la tolérance, le souci de l'autre et l'entraide. Ces valeurs, lorsqu'elles sont soutenues et partagées se diffusent et permettent de créer un climat où, au quotidien, les uns et les autres peuvent s'épanouir. Ces sont ces valeurs que nous défendons et que nous déclinons dans la gestion quotidienne de notre ville.

Pour obtenir plus d'informations sur la ville :



sur Facebook et LinkedIn
« Ville de Villers-Semeuse »



sur Twitter, Instagram et Snapchat
« @villerssemeuse »

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°83

Directeur de publication :
Jérémie Dupuy
Conception et réalisation graphique : Ludivine Canon, Service communication
Couverture : Nouveaux jeux au parc Solange Demarville
Tirage : 1 800 exemplaires par la Sopiac Reprographie

Mairie
11 rue Ferdinand Buisson
08000 Villers-Semeuse
Tél. : 03 24 33 77 20

SOMMAIRE

P 2 ET 13
DANS LE RÉTRO

P 4 ET 5
INFOS MAIRIE

P 6
DÉMOCRATIE LOCALE

P 7
SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

P 8 À 11
DOSSIER - RÉUNION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

P 12
CCAS ET MÉDIATHÈQUE

P 14 ET 15
HISTOIRE

P 16 ET 17
TRAVAUX

P 18 ET 19
ARDENNE MÉTROPOLE

P 20
L'AGENDA

CONCILIATEUR DE JUSTICE : RÔLE ET PROCÉDURE

Dans une commune, le pouvoir de police du Maire s'exerce sur la voie publique. Au fil des années, les conflits de voisinage se développent et la mairie est impuissante légalement pour intervenir. Les habitants sont donc invités à se diriger vers le conciliateur de justice, qui est un auxiliaire de justice. En cas de litige, il permet de trouver une conciliation, c'est à dire un accord amiable en vue d'éviter un procès et une procédure lourde et coûteuse. C'est simple, rapide et gratuit.

La saisine du conciliateur est faite par une demande écrite ou orale par une des parties ou par les deux parties. Une réunion de conciliation offre aux deux parties la possibilité de se faire entendre et de se faire assister d'une personne de leur choix. Le conciliateur peut se déplacer sur les lieux et recueillir des témoignages dans un délai n'excédant pas 2 mois. Ensuite, il suggère des solutions amiables pour aboutir à un compromis.

Lorsque les parties parviennent à un accord, celui-ci peut être constaté par écrit et envoyé à chaque partie puis au tribunal. Cet accord n'a pas de valeur contraignante. Mais le juge compétent peut décider d'homologuer l'accord en vue de lui conférer force exécutoire. Dans ce cas, il a valeur de jugement. Lorsque les parties ne parviennent pas à trouver un accord, chacun d'entre-elles a la possibilité d'agir en justice par la suite.



Maison de justice et du droit de Charleville-Mézières

📍 10-14 rue des Chardonnerets, 08000 Charleville-Mézières

⌚ Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00

📞 Tél : 03 24 35 37 30

PERMANENCE DU MAIRE

📅 Rencontrez le Maire sans rendez-vous lors de sa permanence quotidienne le mercredi matin de 8h30 à 10h00 en mairie.

CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER

Prochaines réunions des Conseils Consultatifs de Quartier (CCQ) en décembre:

Réunion de tous les quartiers le jeudi 12 décembre 2019 à 19h00 au foyer des anciens.



DÉRATISATION

La mairie met gratuitement à la disposition des habitants des sachets de produits afin d'éviter la prolifération de rats. Vous pouvez les obtenir auprès de l'agence postale communale aux horaires d'ouvertures.

- lundi, mardi et jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30,
- mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- vendredi : de 8h30 à 11h00 et de 13h30 à 17h00,
- samedi : de 10h00 à 12h00.



DÉPART EN RETRAITE D'ELISABETH COURTOIS

Élisabeth Courtois a intégré la mairie de Villers-Semeuse le 15 janvier 2001. Elle gravit progressivement les échelons pour devenir « adjoint technique territoriale » en 2010.

Après 18 ans d'activité au sein de notre commune, elle a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2019. Elle compte dorénavant profiter d'une retraite bien méritée pour se consacrer à sa famille, ses enfants et petits-enfants, et s'adonner à ses activités favorites : le travail manuel, la marche et le jardinage.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à Élisabeth Courtois.



RESTRICTION D'EAU JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2019

ARRÊTÉ n°509 – limitation provisoire usages eau – niveau alerte renforcée

La situation de plus en plus dégradée des nappes phréatiques, des bassins versants hydrographiques des affluents Marne et Aisne aval, de l'Aisne amont et de la Meuse aval et Chers, ont conduit le Préfet des Ardennes à prendre un arrêté limitant certains usages de l'eau.

Les principales mesures applicables sont les suivantes :

- Usages non agricoles : des mesures de restrictions horaires voir d'interdiction d'utiliser de l'eau à des fins de remplissage des piscines, de lavage de véhicules, de lavage des voiries et trottoirs, du nettoyage des terrasses et façades, de l'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés, le remplissage ou la vidange des plans d'eau et des étangs non exploités ... entre 9h00 et 20h00.
- Usages agricoles : réduction de 15% des quotas pour l'irrigation.

THÉO CHARPENTIER ET YANN JAVELOT RÉCOMPENSÉ



Apprentis aux Services Techniques de la commune, Théo Charpentier et Yann Javelot ont obtenu respectivement cette année leur Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole Jardinier paysagiste et leur Brevet Professionnel Aménagements paysagers. À l'issue de leur formation, Théo a rejoint l'équipe

communale dans le même service et Yann est à la recherche d'un emploi.

CIRCULER EN VÉLO DANS VILLERS-SEMEUSE

La commune de Villers-Semeuse poursuit la création de bandes cyclables.

Après la rue Ferdinand Buisson, à la demande des élus de la commune, une bande cyclable a été créée avenue Jean Jaurès. Cet aménagement intervient suite aux travaux réalisés par Dalkia devant remettre en état route départementale.



GÉOCACHING

Le Géocaching est un loisir qui a pour but de visiter des sites parfois méconnus et de se promener de façon ludique en utilisant la technique du géopositionnement par satellite (GPS).

Il s'agit, pour les grands comme pour les petits, de dissimuler et de trouver des caches, appelées Géocaches, dans des endroits divers à travers le monde. À ce jour, il y a 290 000 Géocaches en France, 41 000 dans le Grand-Est et 2 500 dans les Ardennes. Ce sont des contenants résistants et étanches dans lesquels se trouve un registre, le logbook. Le trouvailleur y note son pseudo et la date de sa trouvaille.

Dans la boîte, on peut trouver aussi différents objets qui s'échangent entre Géocacheurs. Une Géocache doit être accessible et sur le domaine public. Elle aborde tous les sujets sauf la politique, la religion et la publicité. Si vous êtes intéressé, le site décrit la pratique.

Sur notre commune :



DÉMOCRATIE LOCALE

LE BUDGET PARTICIPATIF

Vous habitez Villers-Semeuse et vous avez des idées afin d'améliorer le cadre de vie ? La municipalité donne une nouvelle fois l'opportunité aux Villersois de participer à l'élaboration d'une partie des projets d'aménagement de l'espace public. Une fois étudiées, les plus pertinentes seront choisies par les habitants, par le biais d'une consultation.



OBJECTIFS

Faire émerger des projets d'initiative citoyenne au terme d'un processus permettant aux porteurs de projets de se manifester et aux citoyens d'être consultés.

QUELS TYPES DE PROJETS PROPOSER ? Urbanisme, stationnement, mobilier urbain, sport... : les Villersois pourront proposer leurs idées dans différentes thématiques.

POUR ÊTRE RETENUS, LES PROJETS PROPOSÉS DEVONT :

- être localisés à Villers-Semeuse,
- relever des domaines de compétences de la Ville,
- avoir une utilité publique,
- être d'intérêt collectif,
- avoir un coût estimé inférieur ou égal à 5000 euros d'investissement. Une fois en place, le projet devra générer des coûts de fonctionnement annuel inférieurs ou égaux à 5 % du coût d'investissement estimé,
- respecter la notion de Développement durable et la qualité du cadre de vie des Villersois.

À NOTER

Les projets ne devront pas être une copie d'un projet déjà réalisé ou non retenu par les Villersois à deux reprises.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ? Toute personne physique âgée de 14 ans et plus, clairement identifiée et désignée, pouvant éventuellement représenter un collectif ou une association. Ce « porteur de projet » ne peut soumettre qu'un seul projet.

**DÉPOSEZ VOS
P R O J E T S**

**DU 4 NOVEMBRE AU
31 DÉCEMBRE 2019**

- en ligne, sur le site de la commune via le formulaire spécifique,
- dans une urne située à l'accueil de la mairie (11 rue Ferdinand Buisson).

Afin de faciliter la démarche des porteurs de projet et répondre aux interrogations de ces derniers, une réunion d'information sera organisée le **lundi 21 octobre 2019 à 18h30** dans la **salle des fêtes n°3**.

C'EST VOUS QUI PROPOSEZ, C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

MME PROBST : NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE LE PLATEAU

Mme Valérie Probst a intégré l'école Le Plateau à la rentrée de septembre 2019. Directrice depuis 18 ans dans plusieurs écoles ardennaises, elle revient à Villers-Semeuse 15 ans après avoir dirigé l'école de Semeuse durant 2 ans.

3 Quel est votre parcours dans l'enseignement ? 36 ans à parcourir les allées des **Q** classes et les cours d'école dont 18 ans en tant que directrice. Elle a débuté à l'école **U** primaire de Prix-les-Mézières pour ensuite fréquenter les écoles de Charleville-**E** Mézières et dernièrement Nouvion-sur-Meuse en enseignant dans tous les niveaux.

S **T** Ce qu'elle aime le plus dans l'enseignement ? réfléchir aux nouvelles méthodes d'enseignements pour faire évoluer l'apprentissage auprès de sa classe tout en motivant et intéressant les enfants à apprendre.

N **S** Ce qu'elle aime le plus à l'école Le Plateau ? une nouvelle équipe de jeunes enseignants pour créer ensemble une nouvelle dynamique à l'école.

L'enseignement est une histoire de famille : mariée à un professeur du collège et mère de deux garçons dont un professeur des écoles.

Nous lui souhaitons de belles années de direction à l'école Le Plateau.



FRÉQUENTATION DE LA GARDERIE



La fréquentation moyenne pour les garderies est la suivante :

SEMEUSE **6** le matin & **11** le soir

LE CHARME **5** le matin & **4** le soir

LEPLATEAU **23** le matin & **38** le soir

FRÉQUENTATION DE L'A.L.S.H. CET ÉTÉ

La fréquentation moyenne par semaine de l'ALSH pendant les vacances d'été est de

865 pour le mois de juillet

46 pour le mois d'août

FRÉQUENTATION DE L'A.L.S.H. LE MERCRIDI

Chaque mercredi, l'ALSH accueille en moyenne

27 pour la journée

RENTRÉE SCOLAIRE - SEPTEMBRE 2019
345 enfants fréquentent les écoles Villersoises.

107 en maternelle

& **19** École Semeuse & **35** École Le Charme
& **53** École Le Plateau

238 en primaire

21 École Semeuse & **92** École Le Charme
& **125** École Le Plateau

INSCRIPTION : CANTINE

RAPPEL

les inscriptions pour la restauration scolaire se terminent le

mardi soir à 17h30

pour la semaine suivante.



INSCRIPTION : MERCRIDI

RAPPEL

les réservations pour le centre de loisirs du mercredi sont à effectuer

48 heures à l'avance,

aucune inscription ne sera prise le jour même. Les inscriptions pour le mercredi finissent le **lundi précédent à 17h30**.

DOSSIER - RÉUNION DES CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER



De nombreuses questions sont soulevées lors des Conseils Consultatifs de Quartier.

Ne seront abordés dans ce dossier que les sujets collectifs avec les réponses apportées.

CCQ SECTEUR 1 - SEMEUSE

Élus présents : Safi KADA et Frédéric SAVARD

Agent présent : Dimitri ROLET

Référents présents : Didier TOUDIC et Jean-Philippe BOUGARD

Habitants : 8 Villersois

Q THÉMATIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Rue Pierre Curie : demande mise en place de places de stationnement supplémentaire sur le bas de la rue tout en réduisant la vitesse.

Une proposition d'écluse routière est faite par la municipalité. Une réunion sur site aura lieu afin que les habitants puissent s'exprimer.

Rue des pêcheurs : le panneau 30 km/h est tombé. Est-il possible d'installer des ralentisseurs vers les locaux du 3ème Génie ?

Un panneau « Limitation à 30 km/h » sera installé par les Services Techniques et des bandes rugueuses seront réalisées après l'entrée des locaux du 3ème Génie au printemps.

Route de Lumes : sur la partie entre Villers et Semeuse, ajouter des panneaux 50.

Pour la partie communale, les Services Techniques mettront des panneaux. Pour la partie départementale hors agglomération, la législation reste une limitation à 70 km/h.

Q THÉMATIQUE « CADRE DE VIE »

Demande d'installation bancs dans les différentes ballastières :

Plusieurs « bancs ciments » sous forme d'un bloc avec le logo Villers-Semeuse seront mis en place dans les différentes parties des ballastières.

Déploiement de la fibre : indication dans le magazine que la fibre était entièrement déployée sur Villers-Semeuse, beaucoup d'habitants attendent son installation.

Les habitants doivent contacter les opérateurs et faire une demande de raccordement.

Chats errants : présence de plus en plus importante

Les élus ont signé avec La Lisa un protocole pour une campagne de stérilisation des chats. Il est aussi rappelé aux habitants de ne pas nourrir les chats errants et aux propriétaires de prévoir la stérilisation de leurs chats.

Friche EDF, rue JB Clément : demande d'informations concernant la reprise de travaux et la destination à terme de cet espace.

Cette friche située sur un terrain privé est sous maîtrise d'ouvrage unique du groupe EDF, actuellement le dossier se situe dans une phase administrative avant la reprise des travaux. La municipalité reste attentive sur le suivi de ce dossier complexe.

Q POINTS GÉNÉRAUX

Maison médicale : Est-ce que la commune envisage un projet ?

Les élus travaillent actuellement avec Ardenne métropole (compétence santé) sur un projet de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

Brocante : l'éclairage public, le matin, était éteint pour l'édition 2019.

Pour l'édition 2020, l'éclairage public serait constant entre le samedi soir et le dimanche matin.

Le magazine municipal : celui-ci est parfois distribué un peu en retard par rapport à certaines manifestations.

La commission est plus vigilante et propose 3 mois d'agenda à l'avance dans le magazine précédent.





CCQ SECTEUR 2 - L'ÎLE DU GROS CAILLOU

Élus présents : Safi KADA, Frédéric SAVARD et Nathalie FONTAINE

Agent présent : Dimitri ROLET

Référents présents : Séverine MAGET

Habitants : 1 Villersois

Q THÉMATIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Les sujets abordés se concentrent sur la vitesse et le stationnement

Rue des Erables : vitesse sur l'axe principal, rond-point pas toujours utilisé correctement, interdiction de tourner à droite rue Camille Didier pas toujours respectée, stationnement sur les rues catalpas, platanes, charmes, sorbiers toujours aussi délicats. Non-respect des stationnements malgré les travaux pour aménager des places de parking.

Un courrier aux habitants de la rue des érables sera envoyé afin de leur rappeler les règles de stationnement.

Q THÉMATIQUE « TRAVAUX »

Bloquer le passage entre la rue des Acacias et la Petite Louvière afin que les motos ne puissent plus passer.

Les Services Techniques se déplaceront et apporteront une solution : des blocs de bétons correctement disposés peuvent être réalisés avant la fin de l'année.

CCQ SECTEUR 3 - MAIRIE - ÉGLISE

Élus présents : Safi KADA et Frédéric SAVARD

Agent présent : Dimitri ROLET

Référents présents : Marie-Noëlle DAUPHINOT, Sarah Meneses et Gisèle DEMARTHE

Habitants : 13 Villersois

Q THÉMATIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Rue du Dr Lhoste : limitation de vitesse . Il n'y a pas de panneau visible ce qui n'incite pas les véhicules à rouler doucement. Serait-il possible d'effectuer un marquage au sol «zone 20» ou « zone 30» pour rappel ?

L'ensemble de la place rentre dans le cadre de la modification de la circulation et les habitants ont été informés . Il existe un panneau indiquant la vitesse valable pour toute la zone. Une intervention complète sur la voirie est prévue pour 2021-2022 une fois les très gros travaux d'Espace Habitat terminés.

Rue Albert Poulain : il existe plusieurs panneaux de vitesse zone 30, fin zone 30,et reprise zone 30, à 50 mètre de distance est-ce normal ?

C'est normal la rue Albert Poulain est à 50km/h et le plateau au milieu de la rue est à 30 km/h. Les panneaux sont tous correctement positionnés.

Malgré la zone 30, la vitesse est importante et sur la partie à 50 km les véhicules roulent vraiment trop vite serait-il possible que la police puisse faire des contrôles ?

La circulation est importante sur cette route et la vitesse élevée. La municipalité sera amenée à y réfléchir. La police intervient sur l'ensemble de la ville et une demande sera transmise concernant sa présence sur cette route.

Q THÉMATIQUE « CADRE DE VIE »

Place Roger Aubry : est-il prévu rapidement d'enlever les herbes qui poussent au travers de la plaque métallique Jules Leroux ?

L'entreprise a installé un revêtement en dessous pour empêcher la végétation de pousser le mercredi 25 septembre.



Rue du Dr Lhoste : élagage des arbres demandé

Un devis a été fait, le coût est de 8000 euros. L'intervention sera réalisée en mars 2020 car le budget 2019 ne le permet pas.

Rue du Château : demande renouvelée concernant la parcelle où des arbres doivent être coupés car ils sont dangereux pour le voisinage. Il semble que le propriétaire a coupé certains arbres mais il en reste encore que peut-on faire ?

La mairie est déjà intervenue auprès du propriétaire pour lui demander de faire le nécessaire. Nous enverrons un courrier.

Prolifération de rats : est-ce que la mairie peut intervenir en terme de prévention ?

Une intervention est en cours au niveau des égouts comme chaque année par un professionnel. Il appartient également à chaque habitant d'aller retirer des produits à l'agence postale et de les déposer dans des endroits stratégiques dans sa propriété. Cette situation vient du fait que les rats trouvent leur nourriture bien souvent aux abords des bacs de compostage, des poulaillers et de la nourriture donnée aux chats errants par les habitants. La municipalité reste vigilante.

Q THÉMATIQUE « TRAVAUX »

Avenue de Turenne : pour aller vers la zone commerciale, les piétons sont en danger permanent car les passages piétons sont effacés. Il manque une sécurisation visible pour les automobilistes. Est-il possible d'imaginer l'installation de poteaux ou de barrières ?

L'avenue de Turenne est une rue départementale. Il est difficile pour la municipalité d'intervenir sur ce sujet même si la sécurité des piétons est primordiale. La municipalité vient de financer la réfection des passages piétons situés aux entrées de l'autoroute. Effectivement le trajet est délicat pour les piétons, un projet avait été abordé dans le cadre de la réorganisation de la zone commerciale mais à ce jour rien n'est proposé. Pour l'avenue Turenne, la voie piétonne a été élargie suite aux traçages du Conseil Départemental des Ardennes en juillet. Un courrier va être envoyé au département pour les arbres.

Q POINTS GÉNÉRAUX

Rue Jules Guesde et rue Ambroise Croizat : le sens interdit n'est pas respecté de manière régulière par les véhicules de toute sorte même les trottinettes électriques.

La Police Municipale renforcera les contrôles.

CCQ SECTEUR 4 - CHARME - CITÉS - CHARMILLE

Élus présents : Safi KADA, Frédéric SAVARD, Peggy HUIN, Bruno STAUB, Thérèse VERNOT et Estelle FAYNOT-PIERRE

Agent présent : Dimitri ROLET

Référents présents : Christian RIVOIRON, Robert BUGNICOURT et Geneviève DUMAS

Habitants : 16 Villersois

Q THÉMATIQUE « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »

Avenue Jean Jaurès : demande de retraçage des lignes jaunes existantes devant les garages de l'avenue Jean Jaurès.

Ces travaux seront effectués prochainement par les services techniques.

Rue Jules Guesde : demande pour une réflexion sur la mise en place de cette rue en sens unique à partir du croisement de la rue Ferdinand buisson jusqu'au Collège. Situation souvent très délicate lors du croisement des véhicules. Cette rue serait ainsi totalement en sens unique.

Réflexion en cours de la commission : travaux sur l'ensemble de l'espace « Cœur de Ville ». Les habitants y seront associés dans une seconde phase.



Problème de stationnement comme déjà souligné en juin au Lotissement La Charmille.

Les services se sont rendus sur place et pour l'instant, pas de solution satisfaisante pour tous trouvée.

Rue Jules Lobet : information concernant le stationnement gênant régulièrement devant la benne à verre.
L'information et le contrôle de la Police municipale seront intensifiés.

Q THÉMATIQUE « CADRE DE VIE »

Chemin entre la rue Jean Jaurès et la Charmille : est impraticable du fait de la saleté de celui-ci principalement dû aux déjections canines. Est-il possible de prévoir un aménagement de ce chemin ?

Ces demandes ont été entendues et sont prévues au cours du premier trimestre 2020 dans le budget Travaux.

Stationnement gênant

Plusieurs rues posent effectivement problème, la commission travaux y travaille pour proposer des solutions (exemple rue de la fraternité).

Q THÉMATIQUE « TRAVAUX »

Lotissement la Charmille : demande de réduction de l'îlot central qui est trop imposant et qui empêche les véhicules de pouvoir tourner correctement. Demande pour la mise en place d'une place handicapée en haut du lotissement (déjà demandé en permanence pour deux personnes âgées)

Ces demandes ont été entendues et sont prévues au cours du premier trimestre 2020 dans le budget Travaux.

Inquiétude des habitants concernant l'installation des modules Fitness qui risquent d'attirer les jeunes qui sortent du collège et des jeunes en général (souci rencontré dans cette zone les années passées pour de jeux de ballon régulièrement tant la journée que le soir).

Il s'agit d'un parcours sportif de remise en forme avec 3 à 4 éléments. Pas de stationnement possible pour des jeunes. Le tout sera aussi aménagé avec un chemin et l'espace vert transformé en parc. L'objectif est d'avoir un lieu de promenade ponctuel et non un lieu de rassemblement.

Q POINTS GÉNÉRAUX

Demande pour la mise en place d'un service petit travaux.

Le CCAS est à l'écoute des demandes et l'association Domicile Action peut apporter ce service, il faut se rapprocher de cette dernière.

Demande concernant le transport en Taxi : est-il possible que celui-ci puisse être accordé aux personnes à partir de 70 ans.

La question sera posée aux membres du CCAS et le coût d'extension du service étudié.

Avenue Jean Jaurès : demande de nettoyage des trottoirs sur l'avenue Jean Jaurès (entre la rue Ferdinand Buisson et Madeleine Riché). Poubelles restant sur le trottoir car pas de possibilité de les rentrer.

En effet, aucune solution. Les deux poubelles sont confiées aux habitants qui font en fonction de leur habitation.

Il faut que les automobilistes puissent être plus respectueux du code de la route.

Déjection canine importante : certains propriétaires ne sont pas respectueux de la réglementation.

La sensibilisation et prévention ont été mises en place. Il sera certainement nécessaire de verbaliser.



COLIS DE NOËL DES SENIORS

Vous venez d'avoir 65 ans en 2019 et êtes inscrit sur les listes électorales de la commune, vous allez être destinataire d'un coupon pour le colis de Noël afin de choisir un bon d'achat ou un colis.

Vous n'avez pas reçu ce coupon ? Inscrivez-vous directement en mairie auprès de Valérie Doudoux au CCAS.

Vous avez 66 ans et plus ? Votre choix de l'année dernière est conservé, vous ne recevrez pas de coupon cette année. - - - - -



PROGRAMME D'ANIMATIONS

OCTOBRE 2019

- ▶ **SAMEDI 19 OCTOBRE À 15H00** : Heure du conte « Tu m'fais pas peur ! », à partir de 3 ans.
- ▶ **MERCREDI 23 OCTOBRE À 18H00**: Les ateliers de formation numérique : apprendre à utiliser une tablette sous Android, sur inscription.

NOVEMBRE 2019

- ▶ **MERCREDI 13 NOVEMBRE À 18H00**: Les ateliers de formation numérique : naviguer sur internet, sur inscription.
- ▶ **SAMEDI 16 NOVEMBRE À 20H30** : Murder Party #2, sur inscription, limité à 25 personnes.
- ▶ **MERCREDI 20 NOVEMBRE À 18H00**: Les ateliers de formation numérique : naviguer sur internet, sur inscription.
- ▶ **JEUDI 28 NOVEMBRE À 19H00** : *Dans le cadre du Festival interbilly* : Rencontre avec Olivier Weber (écrivain, grand reporter, diplomate et ancien correspondant de guerre français).

DÉCEMBRE 2019

- ▶ **MERCREDI 11 DÉCEMBRE À 18H00**: Les ateliers de formation numérique : créer et gérer sa boîte mail, sur inscription.
- ▶ **SAMEDI 21 DÉCEMBRE À 15H00** : Heure du conte « Joyeux Noël », à partir de 3 ans.



QQ Spectacle de marionnettes pour les maternelles, jeudi 26 septembre 2019.



QQ Spectacle de marionnettes pour les primaires, jeudi 26 septembre 2019.



QQ Cérémonie de remise de prix du concours des maisons fleuries, jeudi 12 septembre 2019.



QQ Poupée de la fête foraine, du samedi 5 au mardi 9 juillet 2019.



QQ Concours des vélos fleuris à la fête foraine, du samedi 5 au mardi 9 juillet 2019.



QQ Feu de camp de l'été de l'A.L.S.H., mercredi 17 juillet 2019.



QQ Feu de camp de Tous à la p(l)age à la Médiathèque, mardi 27 août 2019.



QQ Concours de pétanque de Tous à la p(l)age à la Médiathèque, vendredi 17 juillet 2019.

HISTOIRE

LE CHÂTEAU DE VILLERS

L'existence d'une maison forte est attestée à Villers-devant-Mézières au début du XII^e siècle. C'était un édifice se composant d'un seul élément architectural et ayant un rôle militaire. Nous savons, par un aveu, que le château a brûlé lors de la guerre de Cent Ans. Il a été reconstruit probablement dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les façades sud et nord ont été retouchées au XVII^e siècle dans le style classique et des aménagements ont encore été effectués au XVIII^e.

QUE NOUS RESTE-T-IL DE LUI AUJOURD'HUI ?

Celle d'Henri Manceau : « Le château, il fallait le voir aussi bien des hauteurs de Saint-Laurent, avec son air de chef et de gardien, devant les maisons villageoises qui n'avaient pas osé descendre plus loin... »

Aujourd'hui, une tour de ce donjon se trouve décapitée. Et le haut toit paré de lucarnes, coupé de cheminées, il ne profile plus, sur le ciel où le bâtiment semble voguer entre les nuages, que la carcasse lamentable d'une charpente prête à périr elle-même ».

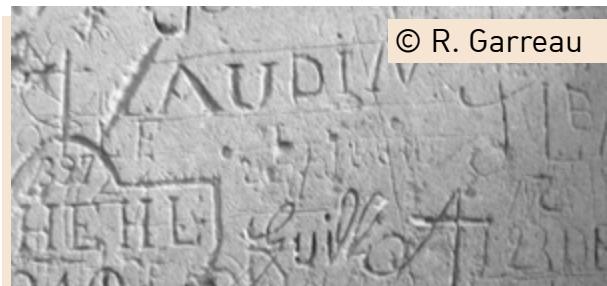
(L'Automobile Club Ardennais : « Grandeur et misères des vieilles pierres ardennaises. »).

Celle beaucoup plus administrative de M. Malard, architecte en chef des Monuments historiques : « Coiffé d'un comble en pavillon, il est cantonné de 4 tours à toiture conique plantées sur de massifs contreforts (souvenirs du précédent château ?) ...

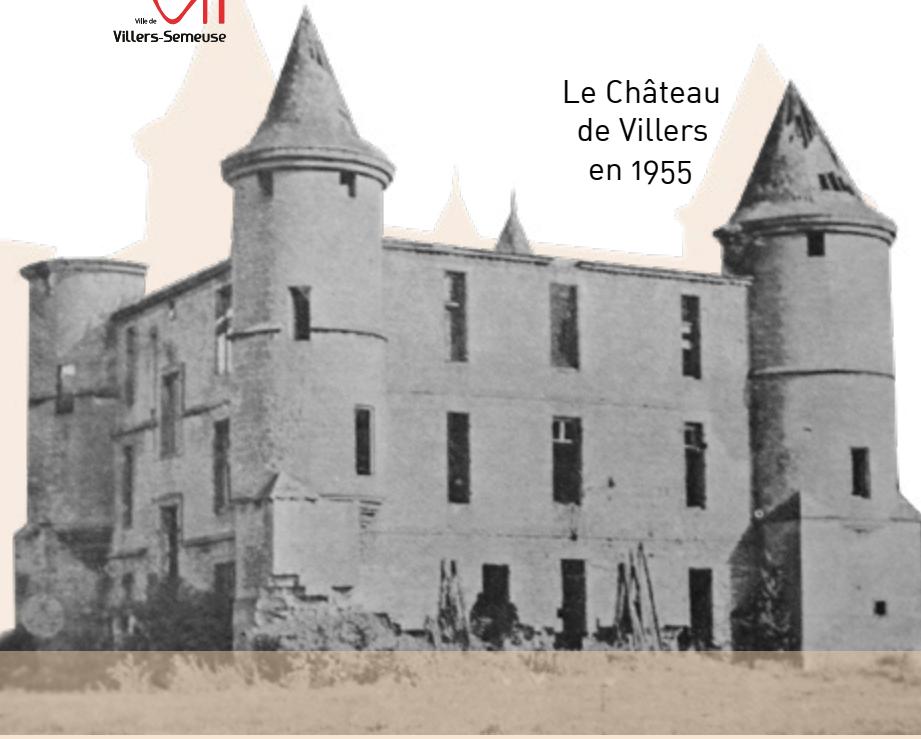
Les murs de 1m40 d'épaisseur, revêtus à l'extérieur d'un appareil en pierre de belle apparence, n'étaient dans tout le reste de leur épaisseur, constitués que par une maçonnerie de moellons bruts revêtus d'un épais enduit, la pierre de taille, à l'intérieur, n'étant employée que pour les cheminées, les encadrements de portes et les angles des ébrasements de fenêtres ».

Quelque peu abandonné par ses derniers propriétaires, non-résidents, le domaine est vendu en 1817 au gouvernement de l'époque. Le château et ses dépendances appartiennent à l'État et au Département des Ardennes, sur une superficie de 28 500 m². La mise à disposition gratuite et temporaire du château et de ses dépendances, à destination de l'autorité militaire, est autorisée en 1832, en vue de l'installation d'un dépôt de remonte. De nouveaux bâtiments sont alors construits. Le château redevient un lieu de vie lors de l'arrivée des Dragons fin du XIX^e siècle. De nombreuses inscriptions figurent encore sur les murs des anciennes écuries. Elles témoignent du passage des Dragons au château de Villers-Semeuse.

© R. Garreau



Le Château
de Villers
en 1955



La guerre arrive, les Dragons partent. Touché par les bombardements lors de la première guerre mondiale et non réparé, il subit les outrages du temps jusqu'à la disparition complète de sa toiture.

Cependant, notamment dans ses dépendances, il a abrité diverses activités : la mairie jusqu'en **1931** et l'école jusqu'en **1932**. Le Conseil général annonce son intention de vendre le château. En **1925**, le château est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

En **1930**, le préfet des Ardennes demande aux Beaux-Arts le déclassement du château « dans l'intérêt du département ». Les raisons invoquées : - « il est absolument inutilisable » - « sa remise en état entraînerait une dépense de plusieurs centaines de mille francs » - « son caractère « artistique » limité » - « son absence d'histoire ».

En **1934**, le domaine est mis en vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux. Le lot 1 est acheté pour 45 500 francs par un entrepreneur de Mézières, à condition de déclasser le bien. Le château est alors radié de l'inventaire. Lors de la deuxième guerre mondiale, ont tour à tour été de passage des soldats français, puis les services de la W.O.L (note 1) et enfin des prisonniers allemands. Après la guerre, les services de la Reconstruction y ont établi leurs colonies de vacances de **1946 à 1951**. Une annexe a servi de centre de rassemblement pour les corps des militaires tués dans les Ardennes. En **1952**, la Coopérative achète le domaine, qu'elle occupait depuis 5 ans. De **1954 à 1956**, la kermesse de « Saint-Christophe » a été organisée dans la

cour du château. La démolition du château est opérée en **1964** par le 3^e Génie. Il aura fallu 40 ans pour sceller le sort d'un château riche d'une histoire de plus de 700 ans.

LE VIEUX CHATEAU

Bâti au flanc d'un côteau dominant la plaine
Face à ce vieux clocher, distant d'une lieue à peine
Ses tours pointues aux quatre points cardinaux
S'élançaiient dans le ciel, et ses côtés égaux
Lui donnaient un aspect à défier les ans
Mais la folie des hommes lui brisa son élan.
On ne voulut pas lui guérir sa blessure
Pour une autre occasion, on lui fit injure
En portant ses dommages à quelque distance
Pour un sana qui reçoit une certaine enfance.
Dans ses salles sonores, ou ce qu'il en reste
Un passé y est inscrit, par une fière jeunesse
Artilleurs et dragons, par un stage sans réplique
Y reçurent l'instruction de notre République.
Il a vu des Princes, des Rois, des Empereurs
Y donnant des fêtes avec leurs splendeurs
Il va disparaître; il est d'un autre âge
Rien n'arrêtera plus à présent cet outrage
Voulu par le destin, on le voit donc mourir
Un peu tous les jours, et ça nous fait souffrir.
Poème de Paul Dauchy © Famille Dauchy

Note 1 - W.O.L (Wirtschafts.Ober.Leitung) : administration allemande qui dirigeait, en zone interdite française, les exploitations agricoles avec comme main d'œuvre des prisonniers

Remerciements au Cercle Historique Jules Leroux pour les informations.

TRAVAUX

LES PETITS TRAVAUX DU QUOTIDIEN



Nouvelle peinture pour la porte d'entrée de la mairie



Pose des tôles d'occultation sur le portail de l'école Le Charme maternelle



Réalisation de places de parking rue des érables dans le lotissement du Gros Caillou



Réfection de la signalisation au sol dans la commune



Création d'un passage piéton manquant au rond-point de la rue de la Fraternité, bandes podotactiles en installation prochainement



Réfection d'une ligne jaune rue de la fraternité à la demande d'un riverain



Réfection des passages piétons et des lignes stop aux abords du collège



Implantation d'un nouveau panneau de signalisation « interdiction de tourner à droite » pour annoncer l'interdiction se trouvant à 80 mètres à la demande d'automobilistes



Traçage de la piste vélo dans la cour de l'école Le Charme maternelle

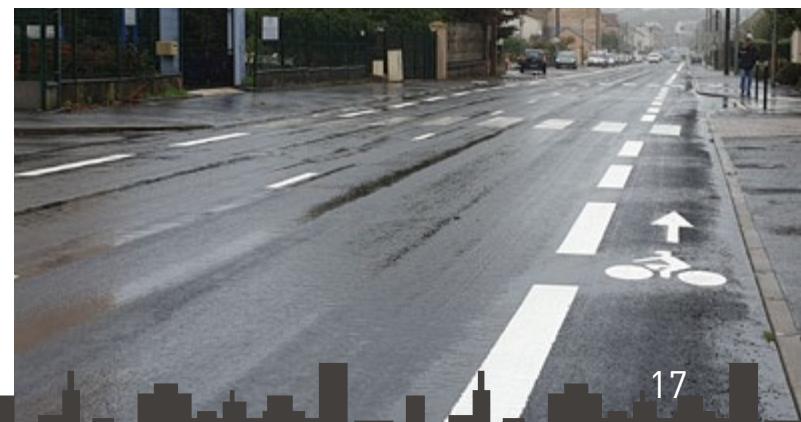
TRAVAUX DE LA MAIRIE



TRAVAUX DES RUES AMBROISE CROIZAT ET JEAN MOULIN



TRAVAUX DE L'AVENUE JEAN JAURÈS





TRI DES DÉCHETS EN VERRE

Les emballages en verre, c'est dans le conteneur à verre !

9 kg* par ardennais et par an d'emballages en verre sont encore jetés dans les ordures ménagères (bouteilles, pots, bocaux, flacons...) et enfouis alors qu'ils devraient être jetés dans les conteneurs à verre afin d'être recyclés.

Ardenne Métropole, en charge de la collecte des déchets, en partenariat avec Valodea, syndicat de traitement des déchets ardennais, mène sur les communes du territoire à partir du 1^{er} octobre une action de sensibilisation au tri des emballages en verre.

J'y gagne en faisant le bon geste ! Le recyclage des emballages en verre, déposés dans les conteneurs à verre, revient à 35 €* par tonne alors que jetés dans les ordures ménagères, ils seront enfouis et coûteront 180 €* par tonne, c'est-à-dire plus de 5 fois plus cher !

Le verre se recycle à l'infini à 100% ! Du 1^{er} octobre au 31 janvier 2020, si le tri n'est pas respecté, les agents en charge de la collecte accrocheront sur les conteneurs un message « la présence d'emballages en verre a été constaté dans vos poubelles » avec une explication sur le tri des emballages en verre.

Triez comme jamais ! Avec 450 conteneurs à verre sur le territoire, il y en a toujours un près de chez vous. Déposez vos emballages en verre dans les conteneurs à verre ! Un geste rapide, simple, citoyen et écologique !

Infos : Service Prévention et Collecte des Déchets : 0800 29 83 55 / *Données départementales et nationales – source 2017 - VALODEA

OKTAVE

Ardenne Métropole est devenue partenaire du dispositif OKTAVE, initié par l'ADEME et la Région. Cette plateforme en ligne accompagne gratuitement les particuliers dans le cadre d'une rénovation énergétique complète et performante de leur logement.

Un conseiller vous assiste tout au long des travaux et vous oriente vers des groupements d'artisans spécialement formés et habitués à travailler ensemble près de chez vous. OKTAVE propos aussi des solutions de financement et des aides financières, notamment au travers des aides à la rénovation.

Si vous souhaitez gagner en confort et réduire votre consommation d'énergie, contactez la plateforme locale de rénovation la plus proche de chez vous.



RÉUNION D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE

COMPOSTAGE COLLECTIF OU PARTAGÉ

Mercredi 18 septembre, une distribution de composteurs a été effectuée aux citoyens qui en avaient fait la demande.

Avant la prise de son composteur, chacun a pu bénéficier d'une formation effectuée par les représentants d'Ardenne Métropole. Une soixantaine de personnes ont bénéficié des conseils pour bien composter !

Merci aux représentants d'Ardenne Métropole pour leur présentation !

Vous n'étiez pas disponible, vous souhaitez un composteur contacter :

Service des déchets d'Ardenne Métropole par téléphone au 0800 29 83 55 ou par mail à l'adresse : prevention-dechets@ardenne-metropole.fr



Du **1^{er}** au **20 octobre** 2019

Venez chercher gratuitement du compost*
dans les déchèteries participantes

*dans la limite des stocks disponibles

OPÉRATION RETOUR DU COMPOST EN DÉCHÈTERIE !



Partenaire
de l'opération



Modalités et liste des déchèteries participantes
disponibles auprès de votre collectivité ou sur yalodea.fr

Programme d'économie
circulaire soutenu par



L'agenda. à ne pas manquer !

OCTOBRE

SAMEDI 19 OCTOBRE 2019 À 15H00 : Heure du conte « Tu m'fais pas peur ! », à partir de 3 ans à la Médiathèque.

MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 À 18H00 : Les ateliers de formation numérique, thème du mois : « apprendre à utiliser une tablette sous Android », sur inscription - Médiathèque.

DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 DE 9H00 À 18H00 : Bourse aux jouets et puériculture de l'A.P.E.V.S. - COSEC, Stade Roger Marche.

JEUDI 31 OCTOBRE 2019 À 13H30 : BOOM Party d'Halloween en partenariat avec le Bar le Centre et l'A.P.E.V.S. – Salle des fêtes.

NOVEMBRE

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019 À 15H00 : Compétition Ligue du Grand Est de Football Match opposant le CAVS et TOURNES RENWEZ MAZ – Stade Roger Marche.

JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 DE 13H15 À 16H30 : Job bus de la Mission Locale de Charleville-Mézières – Place Roger Aubry.

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019 À 12H00 : Repas de la municipalité offert aux seniors - Salle des fêtes.

LUNDI 11 NOVEMBRE 2019 À 10H45 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, départ Place Roger Aubry.

MERCREDI 13 ET 20 NOVEMBRE 2019 À 18H00 : Les ateliers de formation numérique : naviguer sur internet, sur inscription - Médiathèque.

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 À 20H30 : Murder Party #2, sur inscription, limité à 25 personnes - Médiathèque.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2019 À 14H30 : Compétition Ligue du Grand Est de Football Match opposant le CAVS et CHARLEVILLE NEUFMANIL – Stade Roger Marche.

JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 À 19H00 : Dans le cadre du Festival interbilly : Rencontre avec Olivier Weber (écrivain, grand reporter, diplomate et ancien correspondant de guerre français).

DÉCEMBRE

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 À 11H30 : Cérémonie commémorative de la Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie – Place Jules Leroux.

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 DE 13H15 À 16H30 : Job bus de la Mission Locale de Charleville-Mézières – Place Roger Aubry.

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2019 À 19H00 : Loto du Téléthon, ouverture des portes à 18h00 - Salle des fêtes.

MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019 À 14H00 : goûter de Noël de l'Amicale des anciens – Salle des fêtes.

MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019 À 14H00 : Les ateliers de formation numérique, thème du mois : « créer et gérer une boîte mail », sur inscription - Médiathèque.

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 À 19H00 : Réunion des Conseils Consultatifs de Quartier n°1, 2, 3 et 4 – Foyer des anciens.

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019 DE 9H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 17H00 : distribution du colis des seniors – Hall d'entrée de la salle des fêtes.

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019 : Marché de Noël de la ville à la Médiathèque : **TOUT L'APRÈS-MIDI :** Stand de Noël et pleins d'autres surprises à découvrir prochainement.

DE 16H00 À 17H00 : Présence du Saint-Nicolas.

À 17H00 : Spectacle féérique avec les Têtes en l'Air.

À 17H00 : Concert des chants de Noël des chorales Croq'notes de Vrigne-aux-bois et Chanterelle de Nouvion-sur-Meuse – Eglise Saint-Pierre.

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019 À 14H30 : Compétition Ligue du Grand Est de Football Match opposant le CAVS et LE CHESNE USA – Stade Roger Marche.

SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019 À 15H00 : L'heure du conte « Joyeux Noël », à partir de 3 ans – Médiathèque.